

Critères de recevabilité des demandes de VAPP

Les demandes de VAPP sont **refusées**.

Critères de recevabilité des demandes de VES

Les demandes de VES sont examinées uniquement pour les candidats qui ont intégralement validé à la fois une **licence de psychologie française** (pour les étudiants étrangers, la demande d'équivalence doit donc avoir déjà abouti), un **master de psychologie**, et un **doctorat de psychologie**.

Critères de recevabilité des demandes de VAE

Les demandes de VAE sont examinées uniquement pour les candidats qui remplissent quatre critères :

- *Critère 1* : Avoir une **licence de psychologie française intégralement validée** (pour les étudiants étrangers, la demande d'équivalence doit donc avoir déjà abouti)
- *Critère 2* : Avoir **intégralement validé un bac+5** en psychologie ou dans un domaine connexe (autre domaine des SHS, orthophonie, neurosciences...)
- *Critère 3* : Avoir une expérience de **5 ans minimum** en psychologie ou dans un domaine connexe touchant à l'accompagnement des personnes
- *Critère 4* : Si l'étudiant a obtenu sa licence de psychologie en passant les examens (plutôt que par validation d'acquis, équivalence...), la licence de psychologie doit avoir été validée avec une **moyenne générale supérieure ou égale au seuil d'admission** habituel des étudiants admis au titre de la formation initiale. Ce seuil diffère par parcours :
 - **Parcours 2P2C** (Psychologie des Perturbations Cognitives et Cliniques) : 12/20 minimum
 - **Parcours CliPP** (psychologie CLinique et Psychopathologie Plurielle) : 14/20 minimum
 - **Parcours PCS** (Psychopathologie, Clinique et Santé) : 13/20 minimum
 - **Parcours PEAPEA** (Psychologie de l'Enfant et de l'Adolescent : Prévention, Évaluation et Accompagnement) : 13/20 minimum